

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le 1^{er} juillet 2020

N. Ref : 2020 – Is 135 RT

Affaire suivie par : Guillaume GHELMI
Tél. : 04 76 69 34 25
Courriel : guillaume.ghelmi@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 29 mai 2020*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, le 29 mai 2020, une visite d'inspection sur votre site situé sur la plate-forme de Roussillon à Salaise-sur-Sanne. Cette inspection portait sur les suites données à l'inspection du 20 juin 2019.

Les constats effectués permettent, dans une large mesure, de solder les non-conformités formulées alors. Cette visite d'inspection a mis en exergue les non-conformités détaillées dans le rapport joint, elle a été également l'occasion de formuler des observations.

Il vous appartient communiquer à l'inspection des installations classées les éléments justifiant des actions prévues ou engagées pour chaque non-conformité, sous un délai de 3 mois. Votre site est susceptible de faire l'objet d'une contre-visite afin de constater la mise en conformité.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

L'inspecteur de l'environnement

Guillaume GHELMI

Copies : GGh, chrono RT

Monsieur le directeur
NOVAPEX
Plateforme chimique de Roussillon
Rue Gaston Monmousseau - CS50032
38556 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex